



**INTERVENTION DE JEAN-PIERRE GIROD  
GROUPE DES ELUS VERTS  
SEANCE PLENIERE DU 21 MARS 2005**

**Décentralisation : les fruits amers**

Les élus Verts, ici même, avaient demandé que toute décentralisation commence par un audit de la première étape de décentralisation. Les lois Defferre puis Voynet sur l'aménagement du territoire avec le développement des Pays et des agglomérations, la loi Chevènement avec la généralisation de l'intercommunalité, les nouvelles règles fiscales ont profondément modifié les méthodes de travail, les politiques de partenariat entre les différentes collectivités et entre les élus. Les notions de contractualisation et de coopération ont pris tout leur sens avec le portage de projets.

La Loi Voynet a permis de décloisonner les politiques publiques, de faire participer les acteurs locaux et d'approcher les problématiques en les mettant en perspective.

N'oublions pas que la taxe professionnelle unique permet, et encore plus dans l'avenir, une meilleure équité et solidarité entre les communes et les populations.

**L'acte II de la décentralisation, un échec programmé**

- 1) Les règles du jeu de cette nouvelle décentralisation n'ont jamais été claires
  - Quels sont les échelons à privilégier ? Selon nous, cela aurait dû être les communautés de communes et les agglomérations avec la TPU.
  - Fallait-il simplifier le millefeuille institutionnel et administratif tout en sachant que notre monde est complexe et qu'il était exclu de parvenir à obtenir une simplification totale ?
  - Fallait-il transférer par bloc de compétences ou par type d'intervention ? Les Verts avaient demandé que l'affectation des compétences soit précise – c'est-à-dire que plusieurs collectivités puissent avoir le même champ de compétence mais pas le même champ d'intervention afin d'obtenir des complémentarités.

## 2) Les résultats constatés de l'acte II de la décentralisation

*5 vices apparaissent nettement :*

- **Des départements tout puissants** : car ils se sont vus attribués une bonne part des compétences transférées, soit 8 Milliards d'Euros sur les 13 Milliards transférés mais avec des transferts très coûteux RMI – APA. L'avenir est pourtant dans les Intercommunalités et les Régions en terme de proximité pour certaines politiques.
- **L'intercommunalité oubliée** : alors que les communautés de communes et d'agglomérations et urbaine couvrent presque la totalité du territoire de la France, elles n'obtiennent pratiquement rien si ce n'est le logement social (1 milliard d'Euros).
- **Des Régions marginalisées à terme** : A part la formation professionnelle et la reprise en charge de certains secteurs de formation sanitaire et sociale. Pour l'économie, les Régions sont passées du rôle de chef de file à celui de la simple coordination. La co-gestion des politiques va même progresser avec comme risques : plus de vision globale, et l'accentuation de la concurrence entre collectivités.
- **La décentralisation des déficits, une règle** : Cette décentralisation accroît considérablement les transferts de charges. Nécessité d'augmenter les effectifs insuffisants pour les TOS ou de combler les transferts sans personnel de certaines missions (ex : Plan régional de la qualité de l'air). Ce débat du 21 mars au Conseil Régional démontre le décalage entre les recettes et les dépenses = plus de 15 Millions d'Euros aujourd'hui, combien demain ? Le Conseil Régional devra doubler les sommes transférées pour faire face à ses nouvelles obligations.
- **Renforcement des inégalités** : car les bases fiscales ne sont pas identiques et pour ces transferts plus de péréquation.

Par ailleurs, l'Europe n'existe pas dans cette Loi du 13 Août alors que l'Union Européenne épaulé de très nombreux projets et par ses directives impulse une rénovation de notre droit voire nous condamne pour manquement comme les problèmes d'eau non dépolluées, pour les absences de désignations suffisante de milieux naturels protégés.

## L'acte II de la décentralisation, une catastrophe budgétaire pour nos collectivités locales

L'absence d'audit et de lisibilité va entraîner des transferts de charge impressionnants sans transparence ni équité.

Mais cet état ne va-t-il pas être aggravé par les orientations du rapport Fouquet concernant la réforme de la taxe professionnelle ?

Ce rapport demande la poursuite de la spécialisation fiscale à travers la suppression de la part régionale de taxe professionnelle ce qui entraînerait une perte de 2 Milliards d'Euros qui seraient compensés sur la base d'une simple indexation et rendrait cette compensation non dynamique.

La compensation par la TIPP est un leur car cette taxe va forcément diminuer et ce pour des raisons écologiques car la réduction des gaz à effets de serre implique la diminution d'énergie fossile et pour des raisons de marché avec les records des cours du baril de pétrole à 56 dollars.

Peut-il exister une indépendance des collectivités sans ressources fiscales propres permettant d'assurer une partie de leur budget ?

Toute réforme, toute décentralisation ne peut être envisagée sans la nécessaire mise à plat du système de fiscalité locale pour plus d'efficacité sociale et écologique et la suppression de notre fiscalité locale injuste et non redistributrice.

Chers collègues, encore un regret, c'est la disparition du conseil national des politiques publiques décentralisées qui avait dans le projet de loi de piloter un programme d'évaluation des politiques publiques locales.

*Pour le groupe des élus Verts,  
Jean-Pierre Girod*